Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260707-D2026_04_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 01/07/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Votants : 14
Pouvoir : Mme MAINGUET à Mme BLAIMONT, M HENRY à M YHUEL, Mme SCHMIDLIN à Mme CRESP

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Yann JUHELa été nommé secrétaire de séance.
Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique. Ouverture de la séance : 19 H40

POINT À TEMPS AUTOMATIQUE (PATA) — D2026-04-04

Au vu du recensement en point à temps pour l'année 2026, OBC a proposé une estimation des travaux pour un montant global de **16.483.03 € € T.T.C**, dont 3.519.00 € en prestations et 12.964.03 € en fournitures.

La société Charier a également proposé un devis pour la même quantité de PATA et prestation pour un total de 17.136.00 €

Sur les deux propositions c'est bien notifié que le prix de l'émulsion de bitume peut évoluer à la hausse ou à la baisse entre la date de l'estimation et la date de réalisation des travaux.

La facture correspondra aux quantités réellement mises en œuvre sur les chantiers.

Approbation de la délibération D2026-04-04 du 07/07/2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité :

1- Approuve, à l'unanimité, les travaux de points à temps automatique par OBC sur la commune de Monteneuf pour l'année 2026.
2- Autorise M Le Maire à signer et transmettre le devis proposé.

Affiché en Mairie le : 10.07.26
Transmis en Préfecture le : 10.07.06
Certifié exécutoire

Monteneuf, le 07/07/2026

Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Yann JUHEL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.